



Plainte pour agression et prescription

Par **fredo83**, le **24/08/2015** à **12:23**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime d'une agression en mai 2014, j'ai porté plainte, le coupable a été retrouvé mais pour des raisons professionnelles je suis amené à beaucoup voyager et étant en déplacement sur une longue période je n'ai pas pu me rendre aux convocations du tribunal. Maintenant que je suis disponible, que puis-je faire pour relancer la machine judiciaire d'autant que je me suis aperçu récemment que j'ai des séquelles physiques à cause de cette agression ? Quelles démarches dois-je effectuer ? rnMerci

Par **fredo83**, le **28/08/2015** à **14:50**

Une idée ? :)